

Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme Régional de Développement Agricole et Rural Occitanie 2022-2027

SOMMAIRE

I- Programme évalué	2
II- Prise en compte des recommandations du jury	2
III- Atteinte des objectifs.....	3
IV- Ajustement du programme aux évolutions du contexte.....	5
V- Premiers effets du PRDAR	8
VI- Réalisations phares obtenues à date.....	12
VII- PPDAR inter-chambres	13
VIII- En conclusion.....	14
IX- Annexes	15

Ce document a été réalisé avec la contribution des partenaires bénéficiaires du programme, du comité de pilotage de l'évaluation et avec l'appui du cabinet EPICES.

Comité de pilotage de l'évaluation :

- Marie Boitelet – Pilote PRDAR – Chambre régionale d'agriculture Occitanie
- Sylvie Barthes – Cheffe du service IRD – Chambre régionale d'agriculture Occitanie
- Pierre Goulard – Pilote AE3 – Chambre régionale d'agriculture Occitanie
- Stéphanie Rubio - Référente IRD & PRDAR – Chambre départementale d'agriculture de l'Aude
- Stéphane Ballas - Référent IRD & PRDAR – Chambre départementale d'agriculture du Gers
- Estelle Matte – Référente IRD & PRDAR – Chambre départementale d'agriculture de l'Hérault
- Cécile Fraysse - Référente IRD & PRDAR – Chambre départementale d'agriculture du Tarn
- Emmanuelle Chaumette - Chargée de PRDAR – DRAAF Occitanie
- Laurent Barbut – Accompagnateur de l'évaluation - EPICES

Mars 2025

I- Programme évalué

Intitulé du PPDAR	PRDAR Occitanie 2022-2027
Organisme porteur	Chambre régionale d'agriculture Occitanie
Personne contact au sein de l'organisme porteur :	Nom Prénom : Boitelet Marie Fonction : Chargée de mission PRDAR & transfert de l'innovation et de la R&D Mail : marie.boitelet@occitanie.chambagri.fr Téléphone : 06 27 55 12 18

II- Prise en compte des recommandations du jury

Recommandations 1 : Beaucoup de tâches sont menées localement, et la coordination régionale n'est parfois pas très visible. La coordination et les synergies entre la région et les départements devront être précisées.

Pour répondre aux objectifs du PRDAR 2022-2027 et aux enjeux divers de l'agriculture régionale, il est indispensable de détecter les besoins terrain des agriculteurs et les accompagner en proximité. A ce titre, le programme met en cohérence les actions d'initiatives départementales ou locales, et les actions coordonnées régionalement. Les initiatives locales sont portées par les réalisateurs, pour accompagner les agriculteurs en proximité : remontée des besoins terrain, acquisition de références, accompagnement collectif, information, diffusion, ... Les actions pilotées régionalement dépendent des groupes métiers composés d'un animateur régional et de conseillers des Chambres départementales, des groupes projets qui travaillent sur des thématiques précises et des comités institutionnels (COREDEF, ...). Les actions d'initiatives locales peuvent être partagées dans les groupes régionaux, faire l'objet de mutualisation d'outils et de connaissances, voire diffusées dans le réseau des partenaires. L'articulation entre les travaux des réalisateurs et la stratégie régionale est assurée :

- Sur la globalité du programme, par la pilote régionale et les référents PRDAR des réalisateurs (Chambres d'agriculture et partenaires) tout au long de l'année lors d'échanges dédiés au programme, en particulier pendant les phases de rédaction ;
- Par AE par les pilotes régionaux d'actions élémentaires, en lien avec des référents d'AE identifiés dans chaque Chambre départementale. Ces groupes de travail par AE permettent de partager et mutualiser les actions, et de construire la stratégie régionale.

Recommandations 2 : L'activité de reconception de systèmes de culture, d'élevage et de production devrait être renforcée, ou mieux mise en avant (par exemple, quels nouveaux systèmes pour la gestion de l'eau, avec et sans recours à l'irrigation ?). La dimension inter-filières gagnerait également à être développée.

Sur le volet reconception des systèmes, les réalisateurs du PRDAR réalisent des actions phares, notamment via l'objectif stratégique 2 de l'AE3 « Accompagner les agriculteurs dans leurs recherches d'alternatives à l'utilisation des intrants, la reconception de leurs systèmes de production et favorisant la biodiversité ». Sur ce volet, les réalisateurs sont impliqués dans diverses tâches qui favorisent la reconception par :

- L'accompagnement de la reconception par l'approche collective, via l'émergence, l'animation et la capitalisation des GIEE, des groupes ECOPHYTO ou d'autres groupes formalisés d'agriculteurs ;
- L'accompagnement à la diversification des systèmes, et donc à la reconception des itinéraires pour intégrer de nouvelles cultures ;
- L'information et l'accompagnement des agriculteurs sur la reconception via la diffusion de bulletins techniques, l'acquisition et la diffusion de références, ainsi que l'organisation de journées techniques ;
- L'accompagnement du déploiement de l'agriculture biologique.

La dimension inter-filières est également favorisée par :

- La mise en place du groupe métier sol animé par la Chambre régionale d'agriculture Occitanie, permettant une approche inter-filière des thématiques sols ;
- L'accompagnement de la complémentarité entre filières végétales et animales pour favoriser les interactions entre les éleveurs et les producteurs.

La reconception des systèmes n'est pas inhérente à l'AE3, et on retrouve l'accompagnement des agriculteurs dans une logique d'approche globale sur l'ensemble du programme :

- Via l'AE1, sur une approche stratégique des agriculteurs, de leur installation à la transmission ;
- Via l'AE2, sur une approche globale pour répondre aux enjeux climatiques et eau, très prégnants en Occitanie ;
- Via l'AE4, sur une approche territoriale de l'agriculture et une meilleure valorisation des productions,
- Via l'AE5, qui permet d'accompagner l'innovation en faveur de systèmes durables dans le cadre de l'approche globale.

Recommandations 3 : Enfin, les ambitions ne sont-elles pas trop élevées au regard des moyens du PRDAR ?

Le PRDAR Occitanie a été construit sur le socle national, en interaction direct avec le Projet Stratégique National des Chambres d'agriculture et le Contrat d'Objectif et de Performance co-signé Chambres d'agriculture et Ministère de l'Agriculture, ce qui témoigne de son ancrage stratégique, donc ambitieux. Dès le départ, les actions locales ont été identifiées, permettant de structurer le programme autour des réalités du terrain. L'important travail de régionalisation a nécessité une mise en cohérence des différentes dynamiques locales et a impliqué un travail collaboratif entre les 13 Chambres départementales et avec les partenaires. Les réalisateurs mettent en avant l'agilité du programme permettant de s'adapter aux évolutions de contexte (crises, changement climatique, ...). Le socle commun existant permet une structuration inter-Chambres d'agriculture et les AE couvrant un très large panel d'objectifs permet aux réalisateurs d'atteindre les indicateurs de réalisation fixés. La règle des 0,4 ETP reste cependant un frein pour mobiliser ponctuellement des agents.

III- Atteinte des objectifs

1. Des indicateurs de réalisation atteints témoignant de l'adéquation des moyens du PRDAR avec ses objectifs

Dans cette partie, nous analyserons uniquement les indicateurs de réalisations, car la valeur cible des indicateurs de résultats sera renseignée pour l'année 2024, dont le compte-rendu n'a pas encore été finalisé. Le programme répond majoritairement aux ambitions fixées (voir annexe 2) : sur les 56 indicateurs de réalisation seulement 8 indicateurs sont en dessous du seuil fixé pour 2023. La sous-réalisation peut s'expliquer par la réalisation de l'action via un autre financement (AE1), les difficultés de recrutement d'agriculteurs ou de conseillers (AE2 et AE6), la difficulté de co-financement (AE5) et le décalage d'actions dans le temps (AE7).

Pour 2022 et 2023, la quasi-totalité des tâches prévues dans le programme pluriannuel ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Les écarts existants s'expliquent soit :

- Par un démarrage des actions en anticipation de l'année prévue, ce qui note l'importance de l'objectif auquel elle répond ;
- Par une réalisation de l'action via un autre projet, dû à une opportunité d'AAP ;
- Par une réalisation de actions en décalé par rapport au prévisionnel à cause de problématiques de moyens humains ou d'organisation des tâches.

Ces écarts sont mineurs, et les actions seront réalisées, dans ou hors du programme, pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés.

2. Des objectifs du programme correspondant aux enjeux de l'agriculture régionale, et aux priorités stratégiques des réalisateurs.

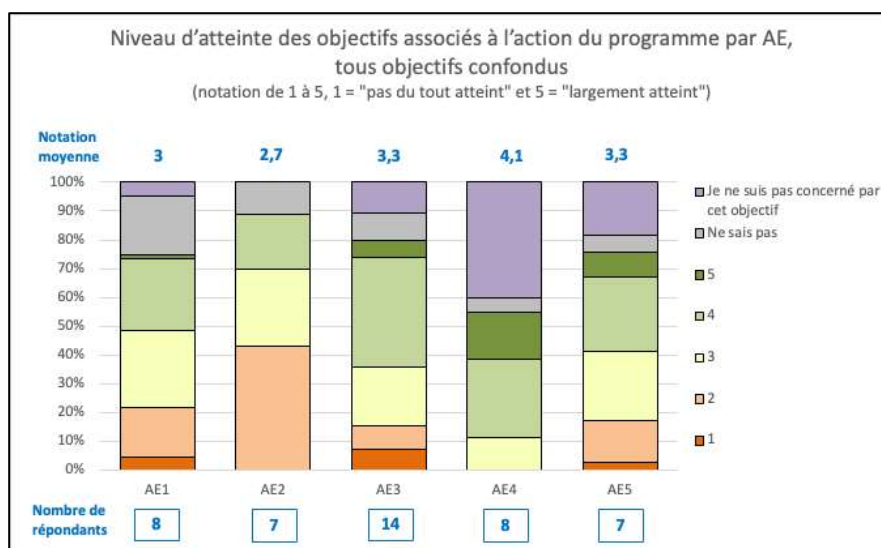
AE	Analyse de l'atteinte des objectifs du programme
AE1 L'animation des groupes régionaux sur les thématiques de l'AE1 assure la montée en compétences des conseillers chambres. Les acteurs du PRDAR s'investissent de plus en plus sur l'accompagnement des agriculteurs en difficultés, qui devient une action phare du programme. Les objectifs définis au national ne comprennent pas clairement l'accompagnement stratégique des exploitations et l'approche globale, sur le volet économique en particulier, qui est pourtant au cœur de l'AE sur le terrain. On note l'action clé du Pôle Economie et Prospectives qui permet un suivi des données technico-économiques de l'agriculture régionale. Sur le volet installation-transmission, si la thématique est centrale dans les enjeux des réalisateurs, les actions sont généralement financées sur d'autres guichets que le PRDAR, elles sont donc affichées à minima.	
AE2 Les réalisateurs ont atteint l'objectif de structuration des dispositifs permettant l'acquisition de références et la montée en compétences concernant le changement climatique. On note le besoin d'une évolution du conseil pour atteindre pleinement l'objectif : changement de posture, acquisition de connaissances, ... qui se réfléchit sur la durée dans un contexte climatique tendu. Les objectifs opérationnels du volet eau sont en phase avec les besoins d'accompagnement dans le cadre des volets agricoles des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PGRE/PTGE) et des schémas eaux brutes locaux. Le confortement de la gestion collective de l'irrigation et l'élargissement des besoins dans l'appui aux gestionnaires des structures collectives pour le portage de projets amènent les CDA à pleinement investir ces champs d'actions.	
AE3 Les réalisateurs estiment que les objectifs sont atteints concernant les guides et les tests chez les agriculteurs, l'acquisition de connaissances techniques par les conseillers et les agriculteurs, le ressourcement des conseillers. Les conseillers accompagnent ensuite les agriculteurs à partir des références et connaissances acquises via le programme. On rappelle également l'importance de l'accompagnement des agriculteurs sur la réduction phytos, notamment via les groupes 30 000, co-financés par le PRDAR. Certains objectifs sont estimés plus difficile à atteindre : diversification des systèmes, accompagnement de systèmes alternatifs, accompagnement sur le volet biodiversité. Ces thématiques fortes du programme impliquent également une évolution dans le conseil, que le PRDAR permet de structurer.	
AE4 Les objectifs de l'AE sont globalement atteints concernant : le volet amont et mise en œuvre de projets alimentaires sur les territoires, qui est le cœur des actions opérationnelles des Chambres d'agriculture, ainsi que la montée en compétences des conseillers permise pour les petites équipes à l'échelle des départements, ayant un fort besoin de se mettre en réseau en inter-département. Les groupes métiers et groupes filières sur des compétences spécifiques sont indispensables et efficaces, et travaillent aux échelles régionales et départementales. Les actions, très efficaces sur les territoires, sont parfois difficiles à mutualiser régionalement par la spécificité des contextes et des réseaux d'acteurs de chaque territoire. De plus, la compétition entre agriculteurs sur le volet commercialisation peut parfois freiner des dynamiques de mutualisation. Concernant l'objectif spécifique du foncier agricole : la diversité des stratégies départementales, rend difficile un travail mutualisé et collaboratif au niveau régional. Le contexte réglementaire n'est pas en faveur d'une situation de travail sereine, avec des politiques publiques remises en question, qui vont conditionner les actions du réseau.	
AE5 Les objectifs de l'AE sont atteints au travers de la structuration de l'IRD grâce à cette AE dédiée, et la mise en œuvre du plan d'actions IRD du réseau Chambres d'agriculture et des actions partenaires, notamment : • Organiser la remontée des besoins agriculteurs et conseillers ; • Renforcer les partenariats et la coordination des travaux R&D ; • Favoriser l'émergence de projets R&D ; • Conforter l'acquisition de références et assurer l'expertise sur le volet numérique ; • Promouvoir la diffusion-transfert des innovations et la montée en compétences des conseillers ; • Construire et asseoir la mission de coordination de la capitalisation des collectifs d'agriculteurs. Les travaux du volet références en productions animales sont impactés par la mise en place du programme CasDAR « Références pour tous ». Toutefois, le programme permet d'accompagner l'acquisition de références par ailleurs, notamment sur les filières végétales.	

AE6 Les services de remplacement assurent un **accompagnement de proximité auprès des agriculteurs** pour qu'ils bénéficient des aides CasDAR pour participer aux actions de développement. C'est donc un volet essentiel du programme, venant en cohérence avec les actions réalisées par les autres réalisateurs. On note également une amélioration de la **coordination régionale** des services de remplacement départementaux.

AE7 Le pilotage du PRDAR Occitanie a permis de **respecter l'ensemble des critères de performances du programme** pour les prévisionnels et réalisés concernés par l'évaluation. La gouvernance est réalisée via la **présentation et la validation des programmes pendant le COREDEF, très investi en Occitanie**, en veillant à faire témoigner les réalisateurs et diffuser les productions du programme. **L'évaluation obligatoire du programme à mi-parcours sera réalisée en 2025**. De plus, l'articulation entre le PRDAR, politiques publiques et les opportunités d'AAP, ainsi que le positionnement des réalisateurs, est discutée via le réseau IRD-PRDAR régional.

Sur le **volet communication**, la pilote et les réalisateurs du programme souhaitent développer des actions de communication plus impactante. On note toutefois déjà des **actions phares de communication et de diffusion** : une **newsletter spéciale PRDAR** par an permet de diffuser les productions de l'année précédente à l'ensemble des conseillers des Chambres d'agriculture et les **actions de l'AE5** visent à diffuser les travaux du programme.

L'analyse des objectifs décrite dans le tableau ci-dessus est issue des focus groupe recueillant des données qualitatives sur l'atteinte des objectifs. Ces perceptions peuvent être croisées avec les premiers résultats des enquêtes en cours, sur un nombre limité de répondants par AE.



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

Le graphique ci-dessus souligne une assez bonne appréciation du niveau d'atteinte des objectifs, avec certaines différences entre AE : perceptions nettement plus favorables pour l'AE4 et plus mitigée pour l'AE2. Cette perception peut s'expliquer par les tensions climatiques qui pèsent sur les exploitations agricoles d'Occitanie, et par les difficultés qu'elles rencontrent pour s'y adapter.

IV- Ajustement du programme aux évolutions du contexte

Le PRDAR Occitanie a permis une adaptation des actions des réalisateurs aux différentes évolutions de contexte : économique, climatique, sanitaire et réglementaire.

1. Contexte économique

Les années 2022, 2023 et 2024 ont été soumises à de multiples crises - géopolitique, économique, sanitaire (influenza aviaire) et climatique. Les réalisateurs du PRDAR ont mobilisé davantage de moyens sur l'accompagnement des agriculteurs, notamment les **agriculteurs en difficulté** via un effort plus important sur l'**AE1**. L'**AE3** a mobilisé une plus grande part des moyens du PRDAR pour accompagner techniquement les agriculteurs sur la **réduction d'utilisation des intrants**, en réponse aux stress climatiques et économiques. Le programme a également permis d'accroître les efforts des

réalisateurs sur le **développement de filière** et l'accompagnement à la **valorisation et la promotion des produits de qualité**. Ce volet permet de répondre aux **enjeux économiques** des filières territoriales et d'identifier des débouchés de vente pour les agriculteurs. Les réalisateurs ont également accompagné davantage les projets de **diversification et d'émergence de projets** de filière sur les territoires, pour répondre à l'enjeu de durabilité des exploitations. Le programme assure un suivi du contexte économique par le travail du Pôle Economie et Prospectives établissant des documents de références tel qu'**Agriscopie**, construit via un partenariat Chambres d'agriculture et CERFRANCE permis par le PRDAR.

2. Contexte climatique

La situation climatique est de plus en plus tendue pour les agriculteurs, depuis le démarrage de cette nouvelle programmation. Par le positionnement du volet climat sur une action élémentaire, les réalisateurs ont intégré ce volet comme un axe stratégique et le PRDAR a permis d'accompagner la dynamique régionale. Le volet climatique est désormais systématiquement intégré dans les actions, en transversalité du programme et hors PRDAR. L'accompagnement sur le changement climatique se sont concentrés sur l'**AE2** qui porte un bouquet d'action pour favoriser **l'acquisition de références, l'accompagnement** des agriculteurs, la **montée en compétences des conseillers** et **l'émergence** d'actions et de projets. Des efforts ont également été ciblés sur l'**AE1** pour accompagner les agriculteurs sur la **pérennité** de leur activité et sur l'**AE3** pour un **accompagnement technique**, notamment en lien avec la **réduction des intrants et la gestion des risques sanitaires** imputés par le climat. Les réalisateurs notent la **transversalité forte de la question climatique**, qu'on retrouve fortement dans l'ensemble des actions élémentaires.

3. Contexte sanitaire

Depuis le début du programme, les élevages d'Occitanie ont été fortement touchés par diverses crises sanitaires : **la MHE, la FCO, l'influenza aviaire**, ce qui a impliqué un effort plus important d'accompagnement en période de crise sur les territoires concernés via l'**AE1**. Les productions végétales ont été touchées par des crises sanitaires, notamment la **filière viticulture sur des épisodes mildiou**. Le programme a permis de mobiliser davantage les conseillers pour **expertiser les situations, informer et accompagner les agriculteurs** en période de crise. Toutefois, sur des situations de crises, les agents qui assurent le suivi et l'accompagnement sur le volet sanitaire, ne sont pas forcément intégrés dans le PRDAR lors du prévisionnel, ce qui **rend leur affichage difficile** via le programme dû à la règle des 0,4 ETP (en particulier sur le suivi sanitaire en élevage).

4. Contexte réglementaire, politiques nationales et européennes

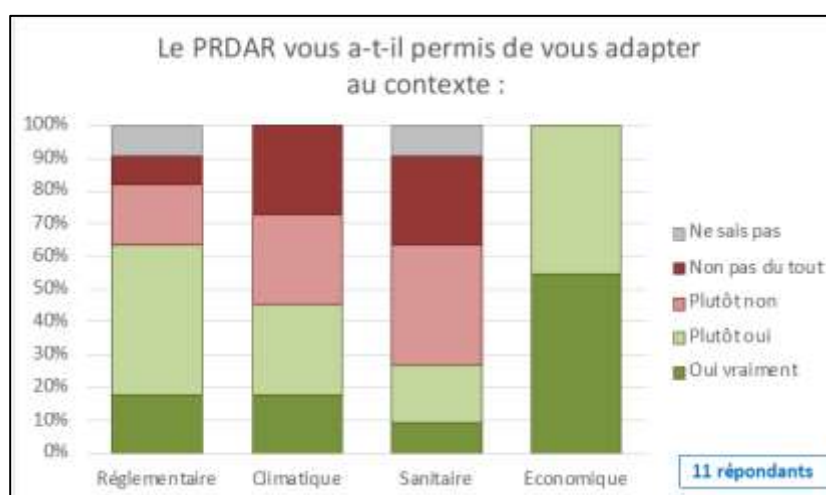
Le programme assure un accompagnement des agriculteurs lors des **transitions importantes de réglementation et de politiques publiques** par des actions **d'analyse, de vulgarisation et d'informations**. Les ajustements concernent les thématiques de travail sur lesquelles sont centrées les nouvelles politiques publiques et les dispositifs d'appels à projet :

- Les réalisateurs ont déployé davantage de moyens sur l'**AE1** pour assurer l'information et la préparation de la réforme de la **nouvelle PAC** auprès des agriculteurs ;
- L'accompagnement à la prochaine campagne de **contractualisation des MAEC** a également mobilisé les équipes émergeant au PRDAR sur l'**AE3** ;
- Les réalisateurs du PRDAR ont réalisé un effort conséquent pour la future **mise en place du CSP**, qui a finalement été abrogé ;
- L'accompagnement des agriculteurs se fait également sur d'autres **volets réglementaires liés à l'utilisation des moyens de production** : déploiement des chartes relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et déploiement du nouveau plan d'action Nitrates ;
- Le travail de fond concernant le **Projet de loi d'orientation agricole et alimentaire** a été réalisé par les Chambres d'agriculture pour organiser les concertations régionales ;
- La Chambre régionale d'agriculture Occitanie a piloté la rédaction du **Plan régional d'adaptation**

et d'atténuation du changement climatique et les leviers des feuilles de route filières ;

- Le programme national de suivi des références en élevage « **Des références pour tous** » lancé en 2025, sort ce volet du PRDAR ;
- Le **plan national Ecophyto** accompagne des actions sur l'accompagnement des agriculteurs à la réduction d'utilisation des intrants. Toutefois, des actions sur ce volet sont également financées sur le PRDAR, et le co-financement des **groupes 30 000** est très pertinent ;
- La **planification écologique** permet de développer des actions sur le volet agricole, en articulation avec le PRDAR, avec possibilité de co-financement ;
- Le **Plan agriculture climat Méditerranée** accompagne les agriculteurs dont les territoires sont en première ligne des impacts du dérèglement climatique. Les départements lauréats développeront des actions dans le cadre de ce plan, substituant une partie de l'AE2 ;
- Le PRDAR vient en articulation avec les aides régionales à **l'installation et la transmission** (AITA) sur le volet acquisition de références et montée en compétences des conseillers ;
- Le PRDAR vient en complémentarité des **AAP Anim'Bio Structuration de filières**, pour assurer l'acquisition de référence, la production et la diffusion de supports techniques.

Cette perception de la capacité d'adaptation du programme est **plus nuancée par les partenaires** du programme via l'enquête menée auprès d'eux, en particulier concernant les évolutions du **contexte climatique et sanitaire**. Enfin, la DRAAF Occitanie identifie que le cadre national peut être un frein à la prise en compte à leur juste mesure des spécificités régionales et des évolutions de contexte.



Source : enquête auprès des partenaires concernés par le PRDAR

Les ajustements à apporter par les réalisateurs du programme au regard de ces éclairages sont de :

- **Organiser une meilleure connaissance et une lisibilité collective des politiques publiques et des programmes de financement** couvrant les mêmes thématiques que le PRDAR, pour articuler au mieux le programme avec des dispositifs d'AAP : ce qui est réalisé dans l'ensemble des AE, mais en particulier dans l'AE5-IRD via le suivi des AAP et des besoins, ainsi que l'accompagnement à l'émergence de projets et à la diffusion des résultats ;
- **Poursuivre les actions de ressourcement et montée des compétences des conseillers**, essentielles pour assurer un accompagnement de qualité aux agriculteurs ;
- **Conserver la possibilité de réallocation et de transfert de moyens entre AE**, qui est essentielle pour répondre aux besoins des agriculteurs en fonction du contexte. A titre d'exemple, l'évolution de la part de l'AE1 dans le cout global, de 12% en 2022 à 17% en 2025, pour développer l'accompagnement stratégique des exploitations.

V- Premiers effets du PRDAR

1. Le PRDAR, un programme indispensable pour l'innovation et le développement agricole, en articulation avec les dynamiques R&D

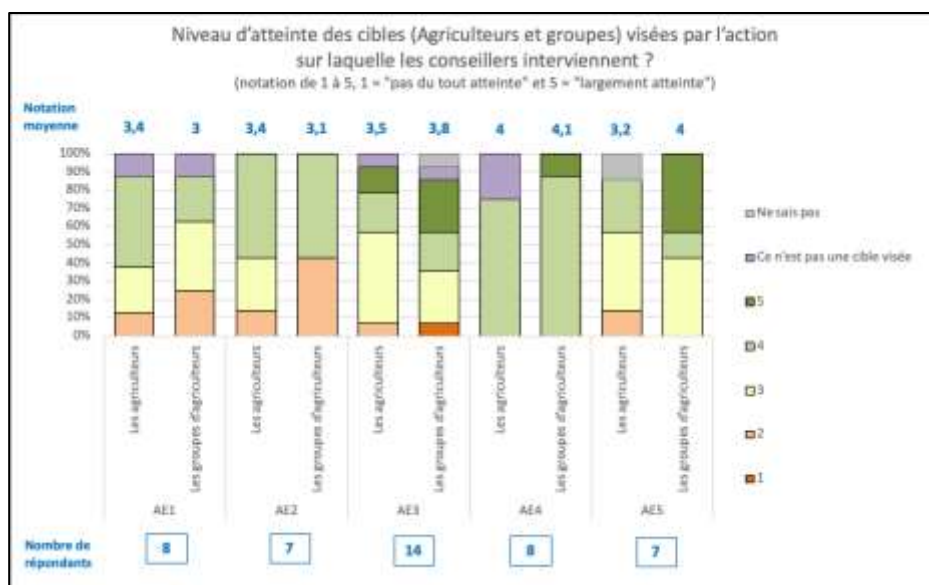
Les réalisateurs pointent collectivement le **positionnement du programme comme essentiel sur des actions nécessaires pour l'accompagnement des agriculteurs**, qui sont lui sont spécifiques et exclusivement financées via le PRDAR : veille, analyse, vulgarisation et diffusion des informations réglementaires auprès des agriculteurs ; veille des besoins terrain ; développement de dynamiques partenariales et territoriales ; animation territoriale ; émergence d'actions ou de projets nouveaux en mode innovation ouverte, coordination et approche globale des diverses actions des réalisateurs ; montée en compétences des conseillers ; valorisation-diffusion-transfert de l'innovation et de la R&D auprès des cibles du programme. De plus, le volet pluriannuel du programme permet de **consolider l'action des réalisateurs sur du moyen et du long terme**, ce qui est essentiel pour accompagner le développement agricole et le changement de pratique.

2. Le PRDAR permet l'accompagnement des agriculteurs, au plus près de leurs enjeux

Le programme a permis le **développement important des groupes d'agriculteurs en Occitanie** qui assurent un accompagnement renforcé des changements de pratiques : **261 collectifs**, dont 41 nouveaux collectifs – GIEE et groupes 30 000 - animés par les réalisateurs du PRDAR depuis 2022. Le programme est un levier pour l'animation de ces collectifs via l'émergence des projets et le co-financement (pour les 30 000). La participation et le nombre d'agriculteurs touchés par des actions de diffusion-transfert implique que **le programme atteint bien la cible agriculteurs**. La sensibilisation est bien réalisée, en particulier sur les AE1 à AE4, Les **agriculteurs se mobilisent facilement sur des sujets techniques**, en lien avec les productions végétales. Il y a des difficultés sur l'adaptation des exploitations en termes **d'économie et de conjoncture**. Sur le volet innovation, si la participation des agriculteurs peut représenter un défi, les réalisateurs du PRDAR organisent des actions de diffusion vers les agriculteurs. A titre d'exemple, les **journées Innov'Action** assurent la diffusion de nouvelles pratiques lors de visites de fermes innovante. Les 59 journées Innov'Action organisées entre 2022 et 2024, ont accueilli 2366 agriculteurs, conseillers, étudiants et acteurs du monde agricole. Des journées techniques ont également été organisées par les Chambres d'agriculture, ainsi que des journées de diffusion de l'expérimentation dans le cadre du dispositif régional Cap Expé.

Toutefois, il est difficile d'aller toucher les agriculteurs qu'on ne voit pas régulièrement. Il **faut réussir à passer au-delà de la limite des « habitués »**. Les réalisateurs rappellent toutefois que l'atteinte de la cible prioritaire du programme : **les agriculteurs, est accessible uniquement** dans le cadre d'**actions localisées et contextualisées**, ce qui démontre l'importance des actions d'initiatives locales du programme. Par exemple, sur des événements qui dépassent l'heure de route pour les agriculteurs, alors ils ne participeront pas, d'où l'importance d'avoir une force de frappe très localisée.

Les premiers résultats de l'enquête, sur un nombre limité de répondants par AE, confirment le **bon niveau d'atteinte des cibles « Agriculteurs » et « Groupes d'agriculteurs »**, en particulier pour les AE3 (groupes), AE 4 (agriculteurs et groupes) et AE5 (groupes).



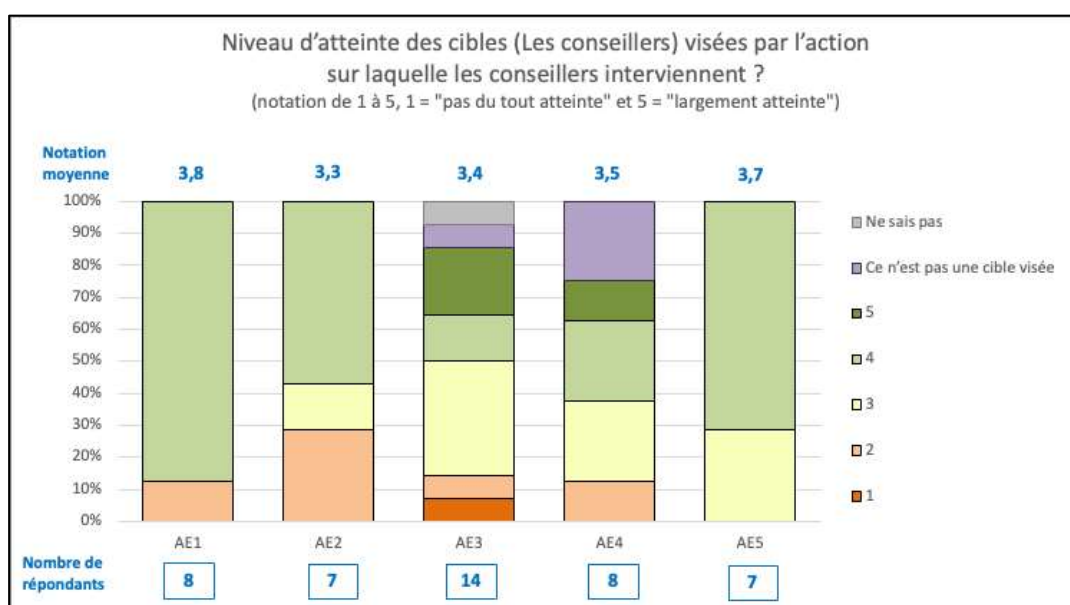
Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

3. Le PRDAR assure la montée en compétences des conseillers, indispensable pour accompagner les agriculteurs dans les transitions

Les réalisateurs identifient le PRDAR comme outil de montée en compétences des conseillers, hors formation, qui est garante d'une **évolution du conseil au regard des enjeux agricoles**. Le programme permet également **plus de transversalité entre les différents profils de conseillers** : conseillers entreprises, conseillers techniques, animateurs et conseillers projet.

Les actions de l'AE5-IRD, et notamment les **Journées IRD** sont un point de réussite pour le ressourcement des conseillers de la région : **817 conseillers** y ont participé entre 2022 et 2025. Les **groupes métiers régionaux** assurent la montée en compétences de leurs participants par l'échanges de pratiques, la création de ressources et la dynamique projet. A titre d'exemple, sur la filière fruits et légumes, un gros travail de ressourcement et d'échanges entre conseillers est réalisé dans le groupe régional (Guide arbo Sud-ouest PFI-AB 2023).

Les premiers résultats de l'enquête, sur un nombre limité de répondants par AE, confirment le relativement **bon niveau d'atteinte de la cible « conseillers »**, notamment pour les AE 1 et AE 5.

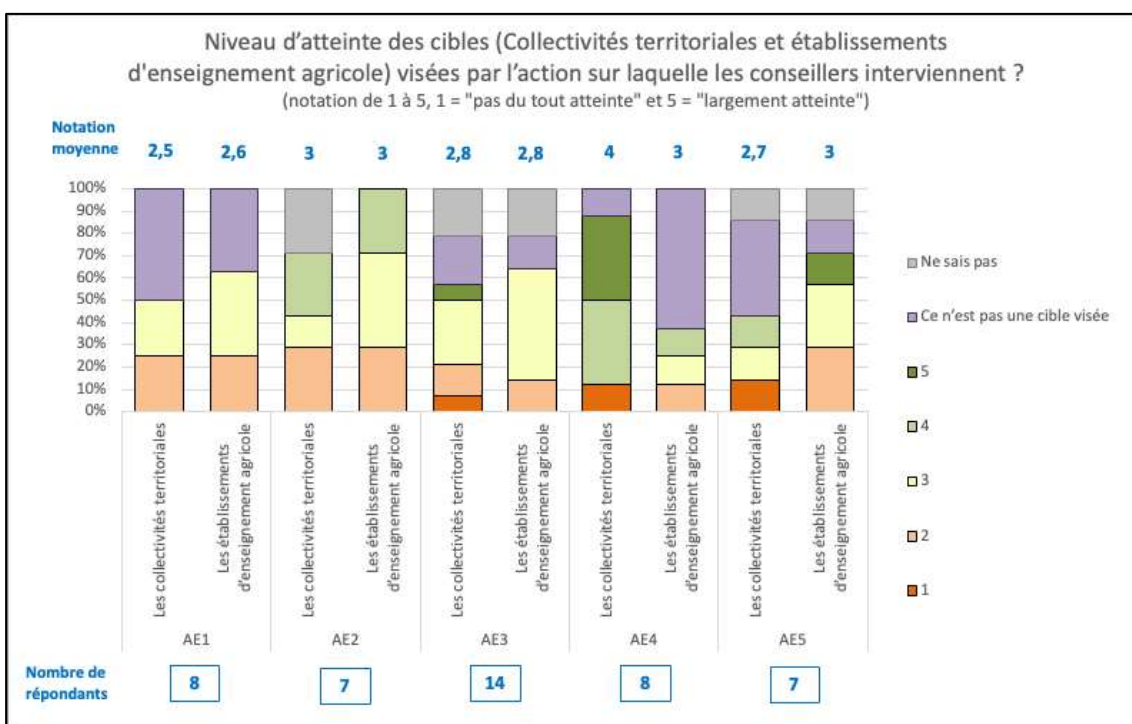


Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

4. Le PRDAR en recherche d'atteinte d'autres cibles

L'atteinte des **collectivités territoriales** est une réussite pour les **Chambres d'agriculture** grâce à la convergence du projet stratégique national du réseau Chambres d'agriculture et du PRDAR, notamment sur l'AE4 dédiée à l'animation territoriale. Toutefois, il y a encore un travail à faire pour faire passer des messages clés sur l'agriculture, notamment par rapport à l'agroécologie. Sur la cible « **enseignement** », des efforts sont à faire mais les attentes de cette cible et des pouvoirs publics vis-à-vis des réalisateurs du PRDAR ne sont pas claires.

Les premiers résultats de l'enquête, sur un nombre limité de répondants par AE, confirment la **bonne atteinte de la cible des collectivités territoriales via l'AE4**, et l'atteinte plus limitée des établissements d'enseignement agricole. Les répondants à l'enquête ont mentionné d'autres cibles que le programme pourrait ou devrait chercher à atteindre, selon eux, à savoir : le **grand public** (3 mentions), les **organismes professionnels agricoles** (2 mentions), les **instituts techniques**, les **expérimentateurs**, les **consommateurs** et les **concessionnaires / constructeurs** (1 mention).



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

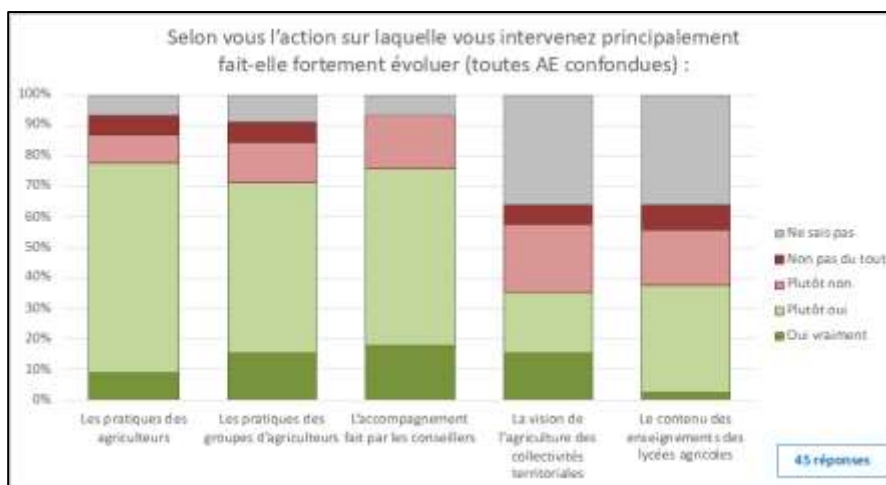
5. Le PRDAR accompagne le changement de pratiques des acteurs agricoles

Le programme accompagne le changement de pratiques à différents niveaux :

- L'**accompagnement des agriculteurs** permettant l'évolution des pratiques agricoles, sur les volets techniques, économiques et stratégiques ;
- L'**accompagnement de groupes d'agriculteurs**, notamment dans des dispositifs GIEE, groupes 30 000 et DEPHY par exemple, qui permettent une approche collective et un partage de risque dans l'évolution des pratiques ;
- Le **ressourcement des conseillers** permettant une évolution du conseil agricole ;
- L'**évolution de la vision de l'agriculture des collectivités** et leur accompagnement sur les thématiques agricoles et alimentaires ;
- L'**évolution de l'enseignement agricole** pour former les futurs agriculteurs, conseillers et autres acteurs du monde agricole.

Les premiers résultats de l'enquête confirment cette **bonne perception d'ensemble de l'effet du programme sur l'évolution des pratiques**, en particulier des agriculteurs, groupes d'agriculteurs et

conseillers. La perception d'un **effet équivalent sur la cible « directe » du programme (les conseillers) et sur la cible « indirecte » (les agriculteurs et groupes d'agriculteurs)** est à souligner car elle ne va pas de soi. L'effet sur les collectivités territoriales et le contenu des enseignements des lycées agricoles est logiquement perçu comme plus limité dans la mesure où ces deux cibles sont moins touchées par le programme (voir plus haut).



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

6. Le PRDAR assure un effet levier pour les appels à projet d'innovation et de R&D

Le PRDAR Occitanie favorise **l'émergence et la diffusion de l'innovation par la réponse aux différents appels à projet** : Horizon Europe, FEADER, CasDAR (FAM et REFLEX, Climaterra), collectifs d'agriculteurs, planification écologique, France 2030, Agences de l'eau, ... Le programme assure un **effet levier indispensable** à ses réalisateurs pour répondre et se positionner sur les différents appels à projet existants et vient, lorsque les règles financières le permettent, **en co-financement**.

Les premiers résultats de l'enquête confirment largement cet effet levier du programme sur l'émergence de projets et, dans une moindre mesure, le fait que c'est une spécificité de ce programme par rapport aux autres sources de financements.



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

Le PRDAR a un effet levier par des **actions indispensables à l'émergence de projet** : veille et analyse des besoins, développement des partenariats, rédaction et finalisation des projets, qui ne sont pas financées dans les AAP. Le PRDAR, seul programme identifié sur ce volet, permet une **approche ascendante de l'innovation** en partant des besoins terrains et permettant l'évolution de l'initiative pendant cette phase d'émergence. Ensuite, lorsque les projets montent en puissance, les réalisateurs actionnent d'autres opportunités de financement.

7. Le PRDAR, une force pour la diffusion-transfert de l'innovation et la R&D

Un effort important des réalisateurs du PRDAR Occitanie est ciblé sur la diffusion-transfert des actions et des résultats du programme, en particulier sur des actions clés de valorisation :

- La publication des livrables du programme sur rd-agri.fr : **572** livrables publiés en 2022 et **541** livrables publiés en 2023. Cet effort montre l'importante **diffusion des livrables du programme sur la plateforme** publique dédiée. Les premiers résultats de l'enquête soulignent toutefois qu'il est nécessaire de développer l'utilisation de la plateforme par les conseillers et les agriculteurs. La DRAAF souligne également le **manque de clarté et lisibilité** des livrables sur la plateforme.



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

- Sur chaque AE, la **diffusion des résultats est opérée via une diversité de canaux** : newsletters, fiches techniques, guides, journées techniques, séminaires, podcasts, vidéos, webinaires, ... Ce qui assure une **bonne atteinte des cibles du programme**. C'est notamment via l'AE5-IRD qu'il y a eu une nette amélioration du process de capitalisation et de qualité des livrables produits. Le programme vient également **en continuité des projets R&D** par la diffusion et la valorisation des résultats et des livrables (ex : BATCOOL).

Les premiers résultats de l'enquête confirment largement cet appui du PRDAR pour le financement des actions de **diffusion-transfert des innovations vers les conseillers et les agriculteurs**.



Source : enquête auprès des partenaires et des conseillers concernés par le PRDAR (répondants au 25 mars)

VI- Réalisations phares obtenues à date

Les réalisations phares ci-dessous ont été retenues car ce sont, pour tout ou partie :

- Des documents répondant aux **objectifs de réalisation et de résultats** fixés dans chacune des AE du programme et aux **objectifs des réalisateurs** du programme ;
- Des documents réalisés dans le cadre d'un **travail collaboratif à l'échelle régionale** et impliquant les partenaires du PRDAR, ayant un impact fort pour les AE qui les concernent ;

- Des ressources permettant de **diffuser des connaissances clés** pour l'agriculture régionale et des **pratiques innovantes** pour accompagner le changement de pratiques.

AE	Dénomination de la réalisation phare	Brève description	Lien plateforme R&D Agri
1	Agri'Scopie 2023 CRA Occitanie, CERFRANCE	Document de référence pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole régional permettant de partager une vue globale de notre agriculture avec les partenaires techniques, économiques et institutionnels de la région	https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d'agriculture_307123
2	Outil AGRIPREDICT CA 34	Outil qui vise à anticiper les phénomènes climatiques extrêmes pour adapter les interventions techniques.	https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d'agriculture_297388
3	Guide matière organique – Tome 2 Chambres d'agriculture Occitanie	Guide dont l'objectif est d'accompagner les producteurs, les conseillers et les techniciens dans la valorisation des MAFOR sur les exploitations agricoles.	https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d'agriculture_308369
4	Plaquette RHD Appro	Présentation de l'association APPRO et des plateformes de producteurs.	https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d'agriculture_308859
5	Journée IRD Climat Tous réalisateurs	Présentations et replays de la Journée IRD régional inter-filières sur l'adaptation au changement climatique, coorganisée par les Chambres d'agriculture, les Instituts techniques et la recherche.	https://rd-agri.fr/detail/DOCUMENT/chambres_d'agriculture_305982

Pour compléter les réalisations phares mises en avant ici, vous pouvez consulter l'ensemble des productions du PRDAR Occitanie sur rd-agri.fr, la [Plateforme R&D](#).

VII-PPDAR inter-chambres

1. Un socle national permettant le positionnement stratégique du PRDAR

Le pilotage des domaines d'activités stratégiques (DAS) des Chambres d'agriculture défini par le **Plan Stratégique des Chambres d'agriculture** est articulé avec celui des **objectifs du PNDAR**. Sur certains objectifs du programme, les indicateurs convergent avec les indicateurs DAS permettant de suivre l'activité du réseau. De plus, le PRDAR est identifié comme l'outil d'innovation et de développement dans le **Contrat d'Objectifs et de Performances** signé entre les Chambres d'agriculture et le MASA. Il est toutefois important de souligner que les indicateurs DAS ne prennent pas uniquement en compte les actions et résultats du PRDAR, mais bien l'ensemble des actions concourant aux objectifs du PSN des Chambres d'agriculture. Les critères de performance, respectés pour le PRDAR Occitanie, note du pilotage efficace en région. La définition nationale **des AE et des objectifs stratégiques** apporte **une visibilité et une dynamique collective** du réseau sur les enjeux ciblés.

2. Une animation par AE qui n'est globalement par pertinente et un pilotage en mode projet non adapté au périmètre du programme

Au niveau national, un groupe structuré des pilotes régionaux des PRDAR permet des échanges réguliers concernant le pilotage, la gouvernance, la valorisation du programme, ainsi que l'articulation avec les autres projets R&D et politiques publiques. A l'échelle des AE, le cadre national impose un **périmètre d'actions trop larges, qui ne correspond pas avec les organisations opérationnelles des réalisateurs**. De ce fait, le **socle national ne favorise pas l'animation**, la capitalisation et la valorisation des initiatives à l'échelle interrégionale. Cette remarque est toutefois à nuancer pour :

- L'**AE2** pour laquelle des réunions nationales ont été organisées, permettant des échanges interrégionaux sur les actions carbone, adaptation au changement climatique, ...
- L'**AE5** qui profite d'une animation nationale. Le travail collectif pour les **réponses aux AAP REFLEX est un exemple de réussite**.

Enfin, la **définition d'objectifs opérationnels au niveau national n'est pas pertinente** et rend parfois difficile le ciblage des actions des réalisateurs pour une cohérence globale. Les **indicateurs**, hors DAS, ne facilitent pas le pilotage du programme et **manquent de pertinence en l'état**.

3. En Occitanie, le cadre permet de prendre en compte les spécificités locales et l'adaptation des actions

En Occitanie, le PRDAR assure une articulation entre les initiatives locales et régionales. En effet, les Chambres départementales se retrouvent dans le programme car :

- Elles ont été associées au **travail de construction du programme**, et ont construit les **tâches** permettant de répondre aux objectifs du programme ;
- Elles mettent en lumière la **souplesse et la diversité de thématiques** qui permet un affichage facilité des initiatives locales concourant aux objectifs du programme ;
- Le programme permet de porter des **actions de proximité**, au plus près des publics ciblés.

Le socle commun d'actions élémentaires permet aux réalisateurs d'échanger sur leurs actions lors des phases de travail du programme. **L'approche inter-Chambres fonctionne**, mais pourrait être optimisée en renforçant la **coordination en amont des phases clés** du programme pour les phases de rédaction des prévisionnels et des réalisés. Les premiers résultats de l'enquête confirment que la structuration du programme favorise plutôt les échanges entre conseillers : **86%** des répondants trouvent que le socle national favorise les échanges inter-chambres au niveau régional (*source : enquête auprès des pilotes régionaux et référents AE départements concernés par le PRDAR*).

VIII- En conclusion

Le PRDAR est la colonne vertébrale des actions des Chambres d'agriculture d'Occitanie pour accompagner le développement et la diffusion-transfert de l'innovation en Occitanie.

Les points clés ressortant de l'évaluation à mi-parcours sont :

- Le **programme atteint ses objectifs** grâce à la réalisation d'actions essentielles pour l'accompagnement des agriculteurs : R&D, veille, acquisition de références et connaissances, ressourcement des conseillers, accompagnement collectif, émergence de projets et diffusion-transfert. Des marges de progrès demeurent cependant, en particulier sur l'AE2, qui nécessite une adaptation plus forte du conseil face aux aléas ;
- Le programme **permet de s'adapter aux besoins des agriculteurs, des conseillers et des autres acteurs agricoles**, en fonction des **évolutions de contexte**, toutes échelles confondues. Cette adaptation est toutefois plus difficile sur les **enjeux climatiques et sanitaires**, particulièrement fort en Occitanie ;
- Les parties prenantes du programme perçoivent des **premiers effets sur les cibles prioritaires — agriculteurs, conseillers et collectivités** — grâce à des dynamiques collectives efficaces. Les effets pressentis sont moindres sur les **établissements d'enseignement agricole**, pour lesquels une clarification des objectifs est nécessaire ;
- Le programme produit des **réalisations qualitatives et diversifiées**, montrant la **complémentarité entre les Chambres d'agriculture, les services de remplacement et les partenaires sur leurs expertises**. La diffusion-transfert des résultats du programme est à poursuivre et développer ;
- Enfin, le **cadrage national ne favorise pas une animation nationale à l'échelle des AE** (sauf AE2 et AE5), mais n'a pas freiné la prise en compte des spécificités locales. Cette perception des acteurs de l'Occitanie mériterait d'être partagée avec celle des autres évaluations conduites dans toutes les régions pour **alimenter une réflexion collective sur l'opportunité d'assouplir certains aspects du socle national** : déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels par exemple.

IX- Annexes

1. Méthode évaluative : outils, méthodes et réponses

L'évaluation à mi-parcours du PRDAR Occitanie 2022-2027 est suivi par un **comité de pilotage** ayant défini les **questions évaluatives complémentaires des questions nationales, les outils et les méthodes d'évaluation**. Ce groupe est composé de la pilote du PRDAR Occitanie, d'un pilote régional d'AE (AE3), de référents PRDAR départementaux (CA11, CA32, CA34, CA81), de l'évaluateur accompagnant la CRA Occitanie dans ce travail (cabinet EPICES) et de la DRAAF Occitanie.

Les instructions de l'évaluation ont été communiquées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire avec des **questions évaluatives** précises à traiter :

- Quelles prises en compte de recommandations suite au dépôt du programme pluriannuel ?
- Quel ajustement du programme aux évolutions du contexte (réglementaire, sociétal, économique, des filières, des territoires, etc.)
- Quel degré d'atteinte des objectifs ?
- Quels sont les premiers effets du PPDAR et les améliorations possibles ?
- Quelles sont les réalisation(s) phare(s) obtenue(s) à date ?
- Quelle pertinence de la définition d'un socle commun de 5 AE pour la gouvernance des programmes et les échanges inter-chambres ?

L'évaluation vise à répondre à l'ensemble de ces questions via les **méthodes** suivantes :

- Des focus groupes des agents des Chambres d'agriculture impliqués dans le programme ;
- Une enquête destinée aux agents des Chambres d'agriculture impliqués dans le programme ;
- Une enquête destinée aux partenaires du programme ;
- Une analyse des documents du programme.

Méthode de collecte	Focus groupe référents IRD-PRDAR	Focus groupe référents financiers PRDAR	Focus groupe pilotes AE	Enquête Chambres d'agriculture (en cours)	Enquête partenaires
Nombre de réponses / participants	9	6	6	29 (au 25 mars 2025)	11

Point d'attention : L'enquête destinée aux agents des Chambres d'agriculture impliqués dans le programme est toujours en cours et bénéficie d'un traitement uniquement partiel des résultats dans ce document.

Les **rendus** de l'évaluation seront :

- Un bilan synthétique envoyé au MASA avant le 30 mars 2025 ;
- Une présentation et un échange sur les résultats de l'évaluation lors du prochain COREDEF ;
- Une synthèse des résultats pour les réalisateurs du programme.

2. Liste des indicateurs de réalisation, cibles et réalisés, renseignés pour 2022 et 2023, et rappel des indicateurs cibles de 2024 à 2027

Note : Code couleur :

- Vert = indicateur atteint
- Rouge = indicateur en sous-réalisation

AE1 – Entreprise agricole

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur cible 2023	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
OO.1.2 : Nombre de réunions annuelles des groupes métiers Installation Transmission, Promotion des métiers, Agriculteurs fragilisés	12	13	12	13	12	12	12	12
OO. 2.1 : Organisation de la Quinzaine de la transmission	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
OO. 2.1 : Offre globale de service sur la transmission déployée	Non	Définition de l'offre de service	Structuration du déploiement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
OO. 2.3 : Nombre de sollicitations de l'observatoire régional ITEA	60	136	60	60	60	60	60	60
OO. 2.3 : Nombre de publication du PEP (agriscopie, étude filière)	1	1 (Dossier d'Agri'scopie filière Grandes cultures)	2 (Agriscope, étude prospective GC)	2	1	1	1	1
OO. 2.4 : Méthodologie commune pour l'estimation des pertes liées aux aléas et risques	0	Structuration de la méthodologie	Structuration de la méthodologie	Structuration de la méthodologie	1	1	1	1
OO. 3.2. Nombre de fiches de préconisation de dispositifs pour adapter les bâtiments aux fortes chaleurs estivales	0	0	2	0 (réalisé dans le cadre du CasDAR BATCOOL)	4	6	8	10

AE2 – Changement climatique et gestion de l'eau

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
OP 1.1 : Livrets de l'observatoire ORACLE	0	1	3	3	0	0	0
OP 1.1 : Livret de synthèse des expérimentations et références concernant l'adaptation des exploitations agricoles en zone méditerranéenne	0	3	2	1	0	0	0
OP 1.2 : Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique adaptés à chaque filière et au contexte régional	0	18	50	5	0	0	0

OP 2.1 : Nombre d'exploitations agricoles composant le réseau de fermes pilotes sur les leviers d'adaptation au changement climatique	5	17	15	25	25	25	25
OP 2.2 : Nombre d'agriculteurs accompagnés dans des démarches de valorisation du carbone	20	42	88	100	120	150	200
OP 2.2 : Nombre de conseillers formés à la réalisation de diagnostics et plans d'actions dans le cadre des démarches de valorisation du carbone (LBC, ...)	5	5	12	15	18	20	25
OP 3.1 : Nombre de structures collectives d'irrigation et de gestion de l'eau accompagnées	À définir en fonction du contexte réglementaire	À définir en fonction du contexte réglementaire	82				
OP 3.2 : Nombre de démarches territoriales (PTGE) bénéficiant d'une expertise du réseau des Chambres d'agriculture : lors de la phase de diagnostic ou de mise en œuvre du plan d'actions	À définir en fonction du contexte réglementaire	À définir en fonction du contexte réglementaire	11				
OP 3.3 : Synthèse annuelle des expérimentations conduites en matière de gestion quantitative de l'eau sur la région	1		1	1	1	1	1

AE3 – Economies d'intrants et préservation de la biodiversité

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
OP 1.1 : Nb de chartes riverains renouvelées	13	13	Non renouvelées	A priori non renouvelées	A priori non renouvelées	A priori non renouvelées	A priori non renouvelées
OP 1.1 : Élaboration d'un guide de reconnaissance et de gestion des Zones humides	Élaboration	Élaboration	Elaboration	Finalisation du guide	0	0	0
OP 1.1 : Élaboration d'un livret sur les pratiques agroécologiques remarquables	Élaboration	Élaboration	Elaboration	Finalisation du livret	0	0	0
OP 1.2 : Nombre de réunions du groupe métier Biodiversité	1	1	1	5	5	5	5
OP 1.2 : Nombre de conseillers engagés dans l'accompagnement des systèmes en transition agroécologique ayant participé à une action de ressourcement	15	25	59	50	50	50	50
OP 2.1 : Nombre de CATAE en Occitanie	210	261	261	200	200	200	200
OP 2.1 : Élaboration d'un guide matière organique	1	1	1	0	0	0	0
OP 2.1 : Émergence d'actions territoriales agroenvironnementales (PAEC, PSE, PAT, ...)	0	19	26	20	0	0	0

OP 2.3 : Plan d'action bien-être animal : nombre de réunions d'un groupe transversal sur le plan d'action, nb de fiches préconisations en lien avec le BEA	1 réunion	3 réunions	1 fiche	1 réunion et 4 fiches	1 réunion et 4 fiches	1 réunion et 4 fiches	1 réunion et 4 fiches
OP 2.3 : Nb d'éleveurs bovins équipés d'un OAD	11500	12350	14544	11500	11500	11500	11500
OP 2.4 : Livret sur la présentation des résultats	0	0	0	1	0	0	0

AE4 – Alimentation et territoires

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
OS 1.1 Nombre de documents déposés sur opéra collaboratif	6	16	6	6	6	6	6
OS 1.2 Nombre de Compte-rendu de réunion, documents supports	14	16	15	14	14	14	14
OS 2.1 Nombre d'outils de communication, compte-rendu de réunions, compte-rendu actions favorisant l'émergence de projets	14	24	16	14	14	14	14
OS 2.2 Nombre de compte-rendu de réunions, compte-rendu d'actions de promotion de l'approvisionnement local, compte-rendu d'actions partenariales	5	20	20	5	5	5	5
OS 2.3 Nombre d'outils de communication, d'aide à la décision ou à l'ingénierie, compte-rendu d'actions de promotion, compte-rendu sur la structuration des projets collectifs	5	20	20	5	5	5	5
OS 3.1 Nombre d'outils de transfert de méthodologie, compte-rendu d'évènements, compte-rendu d'actions partenariales en faveur du développement de l'approvisionnement local, cahiers des charges, compte-rendu d'animation et/ou de pilotage du projet en phase de lancement du projet. Compte-rendu d'échanges entre filières non alimentaire	5	14	10	5	5	5	5
OS 3.2 nombre de compte-rendu de réunions	6	2	6	6	6	6	6
OS 3.3 Nombre de compte-rendu action de promotion, évènements, outils de communication, communication numérique	10	23	25	10	10	10	10
OS 4.1 Nombre de compte-rendu de réunion	2	2	4	4	4	4	4
OS 4.2 Nombre de compte-rendu de réunions	4	8	8	8	8	8	10

AE5 – IRD

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2025	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
OS2 : Nombre de fermes de références suivies par le réseau INOSYS	175	120	185	175	175	175	175
OS2 : Nombre de projets d'expérimentation coordonnés et suivis par les co-réalisateurs du PRDAR	22	19	15	27	29	30	33
OS3 : Nombre d'événements organisées et de livrables réalisés dans le cadre de la coordination de la capitalisation des GIEE et Groupes 30 000	15	24	38	15	15	15	15
OS4 : Nombre d'événements de ressourcement organisés	13	21	16	13	13	13	13

AE6 – Remplacement

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2027
OS 1 : nombre de suivis réalisés (physique, téléphone, web)	10% des utilisateurs	1270 (soit 35%)	15%	20% des utilisateurs	40% des utilisateurs
OS 1 : nombre d'exploitants rencontrés	65	347 (sur le terrain ou au bureau)	110	130	260
OS 1 : nombre d'exploitants formés	10 (=1 session de formation)	0 formé - 73 sensibilisés par le SR	8	20 (=2 sessions de formation)	30 (=3 sessions de formation)
OS : nombre de parcours d'intégration réalisés par le réseau	1	En construction	4	10	20
OS1 : nombre d'actions de sensibilisation réalisées par le réseau pour faire découvrir le métier et recruter des candidats	14	65	34	27	30
OS1 : nombre de formations organisées par le SR régional pour son réseau	2	2	2	2	2
OS1 : nombre de personnes formées, y compris les agents de remplacement en département	50	106	90	70	80
OS1 : réaliser un plan de continuité de service en cas d'absence	1	En cours	1	1	1
OS2 : nombre de journées de remplacement développement agricole et formation réalisées	3291	3577	3483	3 300	3400
OS2 : nombre d'agriculteurs remplacés pour ces motifs	791	772	770	800	825
OS2 : recueil d'exemples de formation et de projets de développement agricole et rural menés par des agriculteurs remplacés	10	Voir exemples ci-dessous	11	13	13

AE7 – Gouvernance

Indicateurs de réalisation	Valeur cible 2022	Valeur réalisé 2022	Valeur réalisé 2023	Valeurs cible 2024	Valeur cible 2027
OP1.1. Dépôt du prévisionnel et du compte-rendu annuel	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
OP1.2. Présentation en COREDEF des avancées de la programmation CasDAR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
OP1.3. Action de communication autour du PRDAR : 1/an	1	0	1 – Journée IRD Climat	1	1
OP3.1. Contribution et / ou pilotage d'une évaluation d'une AE du socle commun du PRDAR	Non	Non	Non	Oui	Non